

général soumet à l'approbation du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la santé.

Fait exception à cette règle l'Organisation panaméricaine de la santé, qui agit, dans les Amériques, comme organisme sanitaire auprès de l'Organisation des États américains. Par suite de sa création en 1948, l'OMS a assumé les fonctions de bureau régional pour les Amériques. Par conséquent, l'Organisation panaméricaine de la santé possède son propre budget en plus de la part qui lui est accordée dans le budget régulier de l'OMS. Le Canada s'est joint à l'OPS en 1971.

Les fonctions de l'Organisation se divisent en deux catégories principales: services sanitaires généraux de caractère international, et services consultatifs et assistance fournis aux gouvernements. En ce qui concerne les premiers, que seule une institution internationale peut assurer, l'Organisation

- a) adopte et surveille des règlements destinés à prévenir la propagation des maladies contagieuses par le trafic international;
- b) recueille et analyse des données épidémiologiques et statistiques relatives aux conditions sanitaires, y compris les facteurs écologiques, intéressant le monde entier;
- c) établit des définitions et des normes internationales en ce qui concerne la pureté, l'activité et la composition des drogues pharmaceutiques, etc.;
- d) prépare et diffuse une documentation technique sur des questions sanitaires;
- e) encourage, favorise et coordonne la recherche au sein d'instituts de recherche déjà existants.

Ce sont là des activités qui peuvent intéresser tous les pays et dont tous ces derniers peuvent probablement tirer des avantages immédiats. Un des meilleurs moyens auquel l'Organisation a recours pour servir les intérêts des pays en voie de développement comme des pays industrialisés est de réunir des spécialistes du monde entier pour étudier certains problèmes et, au besoin, faire les recommandations qui s'imposent. Par le biais des rapports de ces comités de spécialistes, tous les pays peuvent disposer des opinions les plus averties sur ces questions.

Les services consultatifs et l'assistance fournis aux gouvernements comprennent l'envoi de conseillers, l'organisation de démonstrations, de cours de formation, de colloques, l'attribution de